

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

OBJETCréation d'un emploi de vacataire au
pôle culturel de la commune de
Bourbonne les BainsLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le 20
juin 2019 et que la convocation du
Conseil avait été faite le 06 juin
2019

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. André NOIROT, MaireEtaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick
BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia
HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie
HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICEUn scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Emilie BEAU indique aux membres du Conseil Municipal que
les Collectivités Territoriales peuvent recruter des vacataires et les
informe que trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin
ponctuel de la collectivité ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé de recruter un vacataire, ponctuellement, pour effectuer
des conférences au Pôle Culturel durant la période du 1^{er} juillet au 31
octobre 2019 ou des sorties guidées.Chaque vacation sera rémunérée, après service fait, sur la base d'un
taux horaire d'un montant brut de 20.00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Madame Emilie BEAU propose à l'assemblée d'approuver la création
d'un emploi de vacataire au sein du Pôle Culturel, de procéder au
recrutement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les
documents afférents à ce dossier.La présente délibération est adoptée à
l'unanimité.Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bourbonne les Bains le 20 juin

Le Maire,



Signature
 
REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES LE

24 JUN 2019